



N° 314

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 7 octobre 2024.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

invitant le Gouvernement à entreprendre une campagne de recherche scientifique permettant de déterminer les causes de la fibromyalgie afin d'améliorer la prévention de ce symptôme.,

présentée par

M. Pascal JENFT, M. Romain BAUBRY, M. Auguste EVRARD, M. Laurent JACOBELLI, M. Robert LE BOURGEOIS, M. René LIORET, M. Joseph RIVIÈRE, M. Emeric SALMON, M. Thierry TESSON, M. Romain TONUSSI, M. Frédéric-Pierre VOS, Mme Sophie BLANC, M. Sébastien CHENU, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Marine HAMELET, Mme Laure LAVALETTE, Mme Katiana LEVAVASSEUR, Mme Alexandra MASSON, M. Bryan MASSON, M. Pierre MEURIN, M. Julien ODOUL, Mme Angélique RANC, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, M. Jean-Philippe TANGUY, M. Antoine VILLEDIEU, M. Maxime AMBLARD, M. Philippe BALLARD, M. José BEAURAIN, M. Emmanuel BLAIRY, M. Frédéric BOCCALETTI, M. Anthony BOULOGNE, M. Marc CHAVENT, Mme Nathalie DA CONCEICAO CARVALHO, Mme Tiffany JONCOUR, M. Philippe LOTTIAUX, M. Alexandre LOUBET, M. Serge MULLER, M. Kévin PFEFFER, M. Lionel TIVOLI, Mme Sandrine DOGOR-SUCH, M. Alexandre DUFOSET, M. Jonathan GERY, M. Franck ALLISIO, M. Frédéric FALCON, Mme Florence JOUBERT, Mme Marie-France LORHO, M. Roger CHUDEAU, M. Emmanuel FOUQUART, M. Sébastien HUMBERT, M. Julien LIMONGI,

M. Stéphane RAMBAUD, M. Michaël TAVERNE, Mme Stéphanie GALZY, M. José GONZALEZ, M. Julien GUIBERT, M. Alexis JOLLY, Mme Catherine RIMBERT, M. Emmanuel TACHÉ DE LA PAGERIE, Mme Anaïs SABATINI, M. Jérôme BUISSON, M. Jocelyn DESSIGNY, M. Jordan GUITTON, Mme Gisèle LELOUIS, M. Kévin MAUVIEUX, M. Frédéric WEBER, Mme Bénédicte AUZANOT, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Béatrice ROULLAUD, M. Théo BERNHARDT, Mme Manon BOUQUIN, M. Bruno CLAVET, Mme Sandra DELANNOY, M. Frank GILETTI, M. Patrice MARTIN, Mme Lisette POLLET, M. Aurélien DUTREMBLE, M. Alexandre ALLEGRET-PILOT, M. Eddy CASTERMAN, M. Thibaut MONNIER, Mme Anne SICARD, M. Michel GUINIOT, M. Aurélien LOPEZ-LIGUORI,

députés et députées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La douleur chronique est un enjeu de société qui concerne plus de 20 % de la population française. En témoigne la fibromyalgie, avec une prévalence de 1,6 % dans la population générale, soit 1,2 million de personnes⁽¹⁾.

La fibromyalgie est définie cliniquement comme « *un syndrome constitué de symptômes chroniques d'intensité modérée à sévère incluant des douleurs chroniques diffuses sans cause apparente et une sensibilité à la pression, associées à de la fatigue, des troubles cognitifs et du sommeil et de nombreuses plaintes somatiques* »⁽²⁾. Ce symptôme concerne principalement les femmes (entre 80 % et 90 %)⁽³⁾.

La fibromyalgie recouvre des symptômes neurologiques, une fatigue chronique, des troubles du sommeil, des troubles anxieux et dépressifs, des troubles cognitifs et une condition physique dégradée. La vie sociale et professionnelle des Français atteints de fibromyalgie s'en trouve négativement impactée. Dans certains cas, marcher n'est même plus possible en raison de l'importance des douleurs et le recours à un fauteuil roulant s'avère nécessaire. C'est dire à quel point la fibromyalgie bouleverse la vie quotidienne de ceux qui en sont atteints.

Dans la mesure où la prévention de la fibromyalgie est fonction du degré de connaissance des causes de ce symptôme, la présente proposition de résolution invite le Gouvernement à entreprendre une campagne de recherche scientifique afin de déterminer les causes de la fibromyalgie.

(1) Ministère des solidarités et de la santé, « *Fiche n° 8* », in *Note d'information interministérielle DGOS/SDRHSS/DGCS/4B/2022/274*, 12 janvier 2023.

(source : https://www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/note_interministerielle_.pdf)

(2) Inserm, *Fibromyalgie. Une douleur chronique et diffuse, enfin reconnue*, 29 juin 2021.

(source : <https://www.inserm.fr/dossier/fibromyalgie/#une-importante-variabilité-des-symptômes>)

(3) Haute Autorité de santé, Rapport d'orientation relatif au syndrome fibromyalgique pour adulte.

(https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2010-10/syndrome_fibromyalgique_de_ladulte_-rapport_dorientation.pdf)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

L’Assemblée nationale,

Vu l’article 34-1 de la Constitution,

Vu l’article 136 du Règlement de l’Assemblée nationale,

Considérant que plus de 20 % des Français sont atteints de douleurs chroniques et que 1,2 million de personnes en France vivent avec la fibromyalgie,

Considérant l’errance diagnostique et la nécessité de prévenir la fibromyalgie,

Invite le Gouvernement à lancer une campagne de recherche scientifique afin de déterminer les causes de la fibromyalgie.